



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA MATAPÉDIA**

**AVIS PUBLIC
DEMANDE DE PARTICIPATION À UN RÉFÉRENDUM
SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-02 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE
ZONAGE DES TERRITOIRES NON-ORGANISÉS (TNO)**

AVIS est, par les présentes, donné par le soussigné :

Lors de la séance tenue le 8 mars dernier, le Conseil de la MRC de La Matapédia a adopté le second projet de règlement n° 2023-02 modifiant le règlement de zonage.

Celui-ci contient une disposition pouvant faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées afin qu'un règlement qui la contient soit soumis à leur approbation conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

Ainsi, une demande concernant la disposition visant à autoriser la location à des fins d'hébergement touristique de *résidences de tourisme* (ex. *Airbnb*) sur l'ensemble du territoire peut provenir de l'ensemble des zones des TNO. Cette disposition est réputée constituer une disposition distincte s'appliquant particulièrement à chaque zone.

Le plan de zonage permettant d'identifier les zones des TNO est disponible aux bureaux de la MRC de La Matapédia ainsi qu'à l'adresse www.mrcmatapedia.qc.ca dans la section *Gestion du territoire*.

Pour être valide, toute demande doit :

- Indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient;
- être reçue au bureau du greffier adjoint au plus tard le 24 mars;
- être signée par au moins 12 personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas 21.

Les renseignements permettant de déterminer quelles sont les personnes intéressées ayant le droit de signer une demande peuvent être obtenus aux bureaux de la MRC de La Matapédia.

Si la disposition du second projet ne fait l'objet d'aucune demande valide, elle pourra être incluse dans un règlement qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.

Le second projet de règlement peut être consulté aux bureaux de la MRC de La Matapédia situés au 420, route 132 Ouest à Amqui aux heures ordinaires de bureau.

DONNÉ À AMQUI CE 15 MARS 2023.

Pascal St-Amand, greffier adjoint